

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 24-469-1935 commission

n° 24-469-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 décembre 1935

Numéro JO

n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro

31 décembre 1935

### TEXTE INTÉGRAL

Une Commission composée ainsi qu'il suit : Le chef du Service des douanes, président, Le chef du Service de santé ou son délégué : le chef du Bureau des affaires économiques ou son délégué ; le commandant du cercle de Djibouti ou son délégué : le président de la Chambre de commerce ou son délégué, membres, est instituée pour déterminer le contingent des eaux-de-vie fines étrangères à admettre à la consommation dans la colonie pendant l'année 1936 et pour en fixer la répartition entre les commerçants de la place. Cette Commission se réunira sur la convocation de son président. une Commission de coordination des services de la colonie est instituée à la Côte française des Somalis, elle a pour objet de maintenir une étroite collaboration entre le service météorologique et les administrations locales ayant des relations techniques, scientifiques ou pratiques avec ce service. Sa composition est la suivante : M. le médecin-chef du Service de santé de la colonie, président ; MM. le commandant de l'air: le chef du Service des travaux publics – le chef du Bureau militaire, membres: M. le chef du Service météorologique, secrétaire-archiviste